Inspection Basics Stats and Facts – French

FAITS

1. **Défaillances D'équipement non Détectées :** le fait de ne pas détecter les outils ou les machines usés, endommagés ou défectueux peut entraîner des accidents ou des pannes d'équipement.
2. **Risques pour la Sécurité non Traités :** le fait de ne pas effectuer d'inspections régulières des lieux permet aux risques de trébuchement, aux issues bloquées ou au stockage dangereux de passer inaperçus.
3. **Non-Conformité Réglementaire :** des inspections incomplètes ou non documentées peuvent entraîner des amendes, des fermetures ou des citations à comparaître de la part des autorités chargées de la sécurité.
4. **Risque Accru d'Incendie ou de Déversements Chimiques :** le fait de ne pas inspecter les systèmes électriques, les conteneurs de stockage ou les unités de ventilation peut entraîner l'apparition de conditions inflammables ou dangereuses.
5. **Usure Négligée :** les articles fréquemment utilisés, tels que les échelles, les harnais ou les tuyaux, peuvent se détériorer lentement, et une usure non contrôlée peut entraîner une défaillance soudaine pendant leur utilisation.
6. **Retards Dans l'Entretien ou les Réparations :** le fait de ne pas effectuer les inspections prévues avant l'utilisation ou les inspections programmées peut entraîner la transformation de petits problèmes en pannes majeures ou en blessures.
7. **Préparation Insuffisante aux Situations d'Urgence :** les extincteurs, les alarmes, les trousses de premiers secours et les douches oculaires qui ne sont pas inspectés régulièrement peuvent être manquants ou ne pas fonctionner en cas de besoin.

STATISTIQUES

- Les données de l'OSHA montrent que l'absence d'inspections adéquates a contribué à plus de 2 600 accidents graves sur le lieu de travail chaque année entre 2019 et 2023.
- Le Bureau of Labor Statistics (BLS) rapporte que 21 % des accidents liés aux machines en 2022 étaient dus à des équipements non inspectés ou mal entretenus.
- Un rapport du NSC de 2021 a souligné que les lieux de travail qui effectuent des inspections quotidiennes documentées réduisent le taux d'accidents de 37 % par rapport à ceux qui ne le font pas.
- La National Fire Protection Association (NFPA) a constaté que les équipements non inspectés ou mal entretenus étaient impliqués dans 22 % des incendies sur le lieu de travail.
- WorkSafeBC a signalé plus de 1 000 demandes d'indemnisation par an liées à des

incidents résultant d’un défaut d’inspection ou d’entretien.

- Une étude de sécurité réalisée en 2020 par le CCOHS a révélé que des registres d’inspection inadéquats étaient un facteur commun dans 16 % des accidents du travail étudiés.
- Les inspections menées par le ministère du Travail de l’Ontario en 2022 ont révélé que 30 % des lieux de travail disposaient de listes de contrôle d’inspection non conformes ou manquantes, en particulier pour les EPP et les équipements d’urgence.